

Procès verbal

Le mardi 03 septembre 2024 à 19 heures, l'assemblée s'est réunie sous la présidence de Monsieur LAVOGEZ, maire de Cléty.

Présents : Serge LAVOGEZ, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Christine REGNIER, Nathalie RUCKEBUSCH, José CHEVALIER, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ

Délibérations du conseil :

FSPS 2024 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE DE CLETY

Au regard de la vétusté de l'école actuelle et de l'impossibilité de réaliser une extension, la commune de Cléty a engagé une réflexion avec les équipes pédagogiques, l'Inspectrice de l'Education Nationale et les parents, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Face à l'absence de foncier communal en cœur de bourg, les élus ont décidé d'implanter le nouveau bâtiment, à proximité immédiate de l'actuel restaurant scolaire permettant ainsi une perméabilité piétonne aisée et sécurisée entre les deux équipements publics.

Le projet de construction de l'école primaire à Cléty et de déplacement de l'actuelle mairie dans les locaux libérés par l'école après leur réhabilitation, se positionne comme une opération de dimension intercommunale avec reconstruction bâtementaire.

Il s'inscrit dans l'objectif global d'amélioration du niveau de service au bénéfice de la population, renforçant l'attractivité territoriale, en misant sur un projet plurifonctionnel (nouvelle école dotée d'une salle pluriactivité, déplacement de la mairie après rénovation énergétique), tout en répondant à des niveaux de performance énergétique ambitieux.

L'école envisagée permettra d'accueillir 75 élèves, soit la création de 3 classes, complétée d'une salle pluridisciplinaire (accueil de loisirs, salle de motricité, salle d'exposition, etc.).

La construction projetée est conçue pour pouvoir faire l'objet d'une extension future de 3 classes complémentaires, soit une capacité d'accueil total de 125 élèves.

Le futur équipement, d'une superficie de 764m² avec les extérieurs sera organisé suivant 3 pôles

- Un pôle enseignement/ accueil périscolaire
- Un pôle direction / administration
- Un pôle technique

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à **2 372 207€ HT**,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** une subvention *au taux de 27,4%*, au titre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants – volet maintien et/ou amélioration de services collectifs favorisant une gestion économe du foncier, soit une subvention *de 650 000€*,

Plan de financement prévisionnel

	H.T.		H.T.
DEPENSES		RECETTES	
Etudes		Autofinancement	549 914,40 €
Géotechnique	4960		
Géomètre	2322		
CSPS	3800		
CT	8125		
Maitrise d'œuvre	153000	Subventions Publiques	1 822 292,60 €
Acquisition de terrain		• Etat	
		Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	500000
		Dotation de Soutien à l'Investissement Local (acquis)	424792,6
		Fond vert	
Travaux (Détailler par lot le cas échéant)		Autres - Agence de l'Eau	7500
Lot 1 – VRD	200 500,00 €		
Lot 2 – Gros Œuvre	350 000,00 €		
Lot 3 – Charpente / Ossature bois	580 000,00 €		
Lot 4 – Menuiseries extérieures	140 000,00 €	• Collectivités territoriales	
Lot 5 – Menuiseries intérieures	80 000,00 €		
Lot 6 – Plâtrerie/Isolation	132 500,00 €	Région (FSPS)	650000
Lot 7 – Electricité / Alarme	95 000,00 €	Département (préciser)	240000
Lot 8 – Chauffage/Ventilation	100 500,00 €	Intercommunalité (préciser)	
Lot 9 – Sanitaire	47 000,00 €	Commune (préciser)	
Lot 10 – Revalorisation eau de pluie	13 200,00 €		
Lot 11 – Couverture / Etanchéité	180 000,00 €		
Lot 12 – Carrelage / Faïence	64 300,00 €	• Fonds européens (détailler)	
Lot 13 – Peinture	52 000,00 €		
Lot 14 – Clôture	55 000,00 €	• Autres organismes publics (détailler)	
Lot 15 – Menuiserie	15 000,00 €		
Lot 16 – Revêtements acoustiques	15 000,00 €		
Lot 17 – Capteurs photovoltaïques	45 000,00 €	Aides Privées	
Lot 18 – Espaces verts	35 000,00 €	Donations, legs	
		Mécénat	
		Fondation	
		Fédérations/Ligues	
		Clubs	
TOTAL DEPENSES	2 372 207,00 €	TOTAL RECETTES	2 372 207,00 €

Subvention Département Construction école primaire

Monsieur le Maire expose,

Au regard de la vétusté de l'école actuelle et de l'impossibilité de réaliser une extension, la commune de Cléty a engagé une réflexion avec les équipes pédagogiques, l'Inspectrice de l'Education Nationale et les parents, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Face à l'absence de foncier communal en cœur de bourg, les élus ont décidé d'implanter le nouveau bâtiment, à proximité immédiate de l'actuel restaurant scolaire permettant ainsi une perméabilité piétonne aisée et sécurisée entre les deux équipements publics.

L'opération de construction de l'école primaire à Cléty et de déplacement de l'actuelle mairie dans les locaux libérés par l'école après leur réhabilitation, se positionne comme un projet structurant.

Il s'inscrit dans l'objectif global d'encourager le développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, en améliorant le niveau de service au bénéfice de la population, en renforçant l'attractivité territoriale, en misant sur un projet plurifonctionnel (nouvelle école dotée d'une salle pluriactivité, déplacement de la mairie après rénovation énergétique), tout en répondant à des niveaux de performance énergétique ambitieux.

L'école envisagée permettra d'accueillir 75 élèves, soit la création de 3 classes, objet de la demande de FARDA 2024, complétée d'une salle pluridisciplinaire (accueil de loisirs, salle de motricité, salle d'exposition, etc.).

La construction projetée est conçue pour pouvoir faire l'objet d'une extension future de 3 classes complémentaires, soit une capacité d'accueil total de 125 élèves.

Le futur équipement, d'une superficie de 764m² avec les extérieurs sera organisé suivant 3 pôles

- Un pôle enseignement/ accueil périscolaire
- Un pôle direction / administration
- Un pôle technique

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à 2 372 207€ HT, dont **1 875 410€ HT** pour la création de l'école

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** une subvention *au taux de 6,4%*, au titre du FARDA 2024 – volet accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux, soit une subvention *de 120 000€*,
- Approuver le plan de financement ci-dessous :

